



De :	François-Xavier DARD, économiste diocésain - Père Jean-Philippe Talbot, chancelier
A :	Ensemble du diocèse
Objet :	Décisions administratives et financières pour 2019

Sur proposition du Conseil Diocésain pour les Affaires Economiques en date du 12 décembre 2018, Monseigneur Jacques HABERT, Evêque de Sées, a décidé de retenir les éléments administratifs et financiers suivants pour l'année 2019, applicables au 1^{er} janvier 2019.

OFFRANDES

- Messe 18 €
- La neuvaine 180 €
- Le trentain 600 €

- Baptême 90 €
Répartition : 2/3 pour le diocèse, 1/3 pour la paroisse.

CEREMONIES

- Mariage 180-220 €
- Inhumation 180 €

- Taxe sur cérémonie 50 €
Répartition : 25 € : ressources du diocèse / 25 € : vie matérielle des prêtres

Données financières diverses pour 2019 :

- Indemnités kilométriques : 0,39 €/Km (+ 2,6 %)
- Subvention accordée aux prêtres en maison de retraite : 370 €/Trimestre (stable)
- Part personnelle sur la taxe d'habitation : 170 € (stable)
- Abonnement à l'Eglise dans l'Orne : 41,00 € (stable)
- Déménagement : le diocèse indemnise 50% du coût du déménagement des prêtres dans la limite de 460 € (stable). La paroisse d'accueil peut aider pour le solde.
- Valeur du point salarial : 9,91 € (+ 2 %)
- Revalorisation du traitement net à payer des prêtres : + 2 %

Quêtes impérées 2019

- Dimanche 6 janvier Aide aux Églises d'Afrique (Épiphanie)
- Dimanche 10 mars Institut catholique de Paris (1^{er} dimanche du Carême)
- Vendredi Saint 19 avril Lieux Saints (nouveau sous cette forme)
- Dimanche 12 mai Séminaristes, formation permanente des prêtres et des laïcs (4^e dimanche de Pâques du Bon Pasteur)
- Dimanche 20 octobre Missions (avant-dernier dimanche d'octobre)
- Dimanche 17 novembre Secours catholique (3^e dimanche de novembre)
- Veillée du 24 décembre } Entretien des églises et salles de catéchisme appartenant
et 25 décembre } au diocèse.

Rappel : L'ensemble des quêtes impérées et la quête de confirmations sont à verser sur le bordereau du mois qui suit la collecte.

N.B. : Le Denier de Saint Pierre fait l'objet d'une subvention annuelle diocésaine : il ne fait donc pas l'objet d'une quête impérée dans le diocèse de Sées. Les paroisses sont par ailleurs invitées à faire une offrande au CCFD le 5^{ème} dimanche de carême. La prochaine quête impérée pour Pax Christi aura lieu le 12 décembre 2021 (3^e dimanche de l'Avent).

Fait à Sées, le 14 Décembre 2018

P. Jean-Philippe TALBOT
chancelier diocésain



François-Xavier DARD
économiste diocésain